**Association canadienne des enseignantes et des enseignants retraités**



**Canadian Association of Retired Teachers**

RAPPORT DU COMITÉ DES SERVICES DE SANTÉ

AGA 2018 Rapport

**Membriété :** James MacAulay

**Mandat**

L’ACER-CART cherche à promouvoir un état de santé optimal chez les enseignants retraités et chez les aînés.

Le Comité des services de santé doit :

1. fournir aux Membres des liens leur permettant d’obtenir des informations fiables sur la santé et le bien-être ;
2. promouvoir une santé optimale telle que décrite dans le plan stratégique de l’ACER-CART et dans les résolutions des Membres, et p
3. réparer les propositions de l’Exécutif ainsi que des documents de travail et recommandations appropriées se rapportant aux enjeux sur la santé

**Rapport**

Le mandat du Comité pour la santé de l’ACER-CART est d’offrir de l’information aux membres et des conseils au sujet de la santé et des assurances. Il doit de même étudier et comparer les divers régimes des organisations membres. Enfin, le comité doit préparer, à l’usage de l’Exécutif, des propositions et des documents de travail se rapportant aux régimes d’assurance maladie avec des recommandations pertinentes.

Le comité a passé en revue les régimes de nos organisations membres et a conclu qu’ils présentent tous des points très similaires et que la protection elle-même absorbe 80 % du coût. Les régimes des organisations membres sont uniques pour chacune des organisations et diffèrent selon les préférences et *desiderata* des membres. Tous les régimes offrent à nos membres une excellente couverture sur une base de paiement par l’utilisateur. Le comité n’a absolument rien à redire à ce sujet. Sur le plan national, il est intéressant d’étudier les régimes individuels et d’avoir une vue d’ensemble de ce qui est disponible à travers le pays. Le comité félicite les organisations membres pour les détails et la qualité des protections.

Le comité se fait quand même du souci au sujet de la situation générale de notre système de santé. En tant que comité et comme organisation nous sommes engagés en faveur d’un régime national de santé, d’un régime pour les médicaments et appuyons tous les efforts de nos membres qui visent ces mêmes buts. Nous sommes aussi prêts à nous allier au nom de toute notre Association avec d’autres organisations ayant les mêmes objectifs. Nous sommes désolés de constater que l’Accord national sur la santé a expiré en 2014 et qu’il n’a pas été renouvelé. Nous avons donc des ententes bilatérales entre le gouvernement fédéral et les provinces, ce qui aboutit à des différences dans l’application des services de santé au Canada. À l’origine, le gouvernement fédéral finançait le régime à 50 %. mais cela a diminué au fil des ans pour aboutir à seulement 10 % aujourd’hui.

Selon les diverses coalitions pour la santé au Canada, cette tendance à conclure des accords bilatéraux a abouti à un manque à gagner de 32 milliards pour les provinces et territoires sur les 10 prochaines années.

Si l’on ajoute à cela la carence d’universalité qui se fera sentir dans les 13 régions, il est difficile de croire que nous faisons des progrès. Il est vrai que les provinces et territoires reçoivent des octrois pour des régions qui n’étaient pas couvertes par le passé. Les gouvernements soutiendront l’argument que cela est un pas en avant, mais nous croyons que le principe de base original s’érodera à l’avenir.